068-226800019-20081017-0000001605-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication: 24/10/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

l'Assemblée

N° CP-2008-11-3-2 **Séance du** vendredi 17 octobre 2008

HUNINGUE-BALE

Fermeture de la Hüningerstrasse Déplacement de la RD 107

Convention de domanialité-entretien

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à signer et à exécuter, avec la Société NOVARTIS Pharma France SAS, la Ville de HUNINGUE, le Canton de Bâle, les Services des Douanes de l'Etat Français et de la Confédération Helvétique, la convention de domanialité-entretien fixant les compétences et les responsabilités respectives de chaque partie dans ce domaine au niveau de la RD 107 déplacée. Cette convention est jointe en annexe au rapport.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1er Vice-Président délégué

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions